

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance du 4 avril 2017 du conseil de la
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle
municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale,
le 4 avril 2017 à 20H30**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion

Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion

Siège no 2 Monsieur Daniel Mercier

Siège no 3 Monsieur Alain Carrier

Siège no 4 Madame Monique Boucher

Siège no 6 Monsieur Stéphane Veilleux

Est absent :

Siège no 5 Monsieur Daniel Campeau

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la réunion du 4 avril 2017

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux de la séance ordinaire du

4. LÉGISLATION

4.1 Règlement de taxation – modification

4.2 Résolution CPTAQ propriétaire du LOT 5 060 618

5. FINANCES

5.1 Compte pour approbation

6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX

6.1 Achat de pièces de rechange pour les camions à neige

6.2 Unité d'urgence – réparation

6.3 Mandat à l'UMQ pour achat de sel de déglacage

6.4 Achat Pompe doseuse de CHEM-ACTION

6.5 Calibration et formation pour mise en route de CHEM-ACTION

6.6 Réparation de la tuyauterie au bâtiment du puits – Les Pompes MC

6.7 Ponceau du propriétaire du LOT 5 060 242

7. PERSONNEL

7.1 Processus d'embauche responsable sport et loisirs

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Grands feux

8.2 Point d'information

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

11. AUTRES SUJETS

11.1 Transaction et quittance dossier 351-706

11.2 Installation valveCT de l'usine de chloration

11.3 Achat et installation d'un analyseur/enregistreur en continue pour les automates des usines d'eau potable

11.4 Installation des systèmes électriques aux usines d'eau potable

11.5 Mandat à madame Sonia Robichaud pour les terrains à vendre de la municipalité

12. Période de questions

13. Ajournement de la séance

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-04-120 Il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

3- DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2017-04-121 Il est proposé par madame Monique Boucher, appuyer par monsieur Stéphane Veilleux et et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mars 2017, de la séance d'ajournement du 14 mars 2017 et de la séance extraordinaire du 28 mars 2017.

4- LÉGISLATION

4.1 RÈGLEMENT DE TARIFICATION - MODIFICATION

2017-04-122 **CONSIDÉRANT** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 28 MARS 2017 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a une erreur dans le tarif spécial énuméré dans l'article F «tarification service de dette rue Ennis»

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Daniel Mercier appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité que la Municipalité ordonne et statue que le présent règlement portant le numéro 163-2017 ce qui suit :

QUE le règlement numéro 163-2017 modifiant le règlement numéro 156-2016 soit adopté et décrète ce qui suit

F) TARIFICATION SERVICE DE DETTE RUE ENNIS

Un tarif spécial de 1 192.30 \$ est imposé et sera prélevé sur tous les bâtiments imposables, hormis les terrains connectés au réseau, mais non fonctionnels, dans le bassin de taxation du secteur ciblé dans le règlement 103-2010 soit dans la rue Ennis Ouest (entre le terrain de tennis et l'intersection de la rue Pelchat) pour pallier à la dépense relative au prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts.

4.2 RÉOLUTION POUR LA CPTAQ PROPRIÉTAIRE DU LOT 5 060 618

2017-04-123 **Considérant** la demande faites par le propriétaire du LOT 5 060 618 à la CPTAQ (dossier 415371) ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley doit donner son avis à ce projet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le Conseil municipal informe la CPTAQ que cette requête ne contrevient pas à la réglementation municipale et que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley déclare qu'il n'existe pas, actuellement, d'autres espaces approprié et disponible à ce type de projet sur le territoire de la Municipalité.

5- FINANCES

5.1 COMPTE POUR APPROBATION

2017-04-124 Il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer pour le mois de mars 2017 au montant de 106 162,96 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 41 459,19 \$, les comptes à payer représentent 38 566,14 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent 31 946.27 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je soussigné Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2017 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2017-04-124

6-MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1 ACHAT DE PIÈCES DE RECHANGE POUR LES CAMIONS À NEIGE

2017-04-125 **Considérant** que les camions à neige requièrent des réparations et du matériel lors de leur maintenance ;

Considérant que le responsable de la voirie recommande un achat de 2 282 \$ plus taxes pour répondre au besoin de matériel de réparation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'achat de matériel pour les camions à neige, et ce, au montant de 2 282 \$ plus taxes

6.2 UNITÉ D'URGENCE - RÉPARATION

Sujet reporté

6.3 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES

2017-04-126 **Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le

mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2017-2018;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

Que la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2017-2018, ce pourcentage est fixé à 0,95 % pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,6 % pour les municipalités non membres de l'UMQ;

Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution, soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

6.4 ACHAT POMPES DOSEUSES

2017-04-127 **Considérant** que le système de chloration doit être changé à l'usine de purification de l'eau ;

Considérant que le nouveau système requière des pompes doseuses et que le prix de celles-ci est 11 250 \$ plus taxes pour les deux (proposition de la firme CHEM-ACTION)

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'achat des deux pompes doseuses au montant de 11 250 \$ plus taxes.

Que la municipalité utilise la TECQ pour financer l'achat.

6.5 CALIBRATION ET FORMATION POUR NOUVEAUX AUTOMATES

2017-04-128 **Considérant** que le nouveau matériel de l'usine de traitement de l'eau demande un calibrage ainsi que la formation au personnel attitré à l'eau potable ;

Considérant que la firme CHEM-ACTION propose leur service pour le calibrage et la formation à octroyer au personnel pour un montant de 1 836,50 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'utilisation des services de la firme CHEM-ACTION pour le calibrage et la formation du personnel, et ce, pour un montant de 1 836,50 \$ plus taxes.

Que le la municipalité utilise la TECQ pour financer les services de calibrage et de formation de CHEM-ACTION.

6.6 RÉPARATION DE LA TUYAUTERIE AU BÂTIMENT DU PUIT

2017-04-129 **Considérant** que la tuyauterie (valve, tuyau, cadran débitmètre, etc.) au bâtiment du puits doit être changée afin de remettre à jour les infrastructures ;

Considérant que la firme Les pompes MC propos leur service pour effectuer les changements à faire ;

Considérant que Les pompes MC ont soumissionné pour un montant de 8 101 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'utilisation de la firme Les pompes MC pour effectuer les travaux de remplacement de la tuyauterie au bâtiment du puits, et ce, pour un montant de 8 101 \$ plus taxes

Que le la municipalité utilise la TECQ pour financer les travaux.

6.7 PONCEAU POUR MONSIEUR DORIS DROUIN

2017-04-130 **Considérant** que les travaux du fossé Bélanger, pour évacuer l'eau du nouveau développement, a pour effet de créer une pression plus forte sur le réseau d'évacuation ;

Considérant que sur le réseau d'évacuation, il y a un ponceau non adéquat de par sa taille pour faire face à cette venue d'eau

Considérant que le responsable de la voirie suggère de remplacer le ponceau du propriétaire du LOT 5 060 242

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le remplacement du ponceau du propriétaire du LOT 5 060 242 au montant de 5 800 \$ (matériel et ouvrage).

7-PERSONNEL

7.1 PROCESSUS D'EMBAUCHE RESPONSABLE SPORT ET LOISIRS

2017-04-131 **Considérant** que la Municipalité désire embaucher une personne ressource en sport, loisir et culture

Considérant que le poste doit être affiché dans des médias locaux

En conséquence, il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'affichage du poste de ressource en sport, loisir et culture dans les médias locaux afin de recueillir des offres de service.

8-LOISIRS ET CULTURE

8.1 GRANDS FEUX

Sujet reporté

8.2 RENDEZ-VOUS DES GÉNÉRATIONS

Madame Monique Boucher souligne que les deux jeunes citoyennes qui ont participé au concours d'écriture «les mots magiques» seront au Rendez-vous des générations samedi 22 avril à Saint-Ephrem.

9-RAPPORT

10-CORRESPONDANCE

11. AUTRES SUJETS

11.1 TRANSACTION ET QUITTANCE DOSSIER 351-706

2017-04-132 **Considérant** que Promutuel Chaudière-Appalaches S.M.A.G a intenté une poursuite contre la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ;

Considérant que la défenderesse conteste la poursuite intentée par la demanderesse ;

Considérant que toutes les parties désirent régler hors cour le présent litige de manière confidentielle, le tout sans admission aucune de responsabilité et dans le seul but d'acheter la paix

Considérant qu'il y a eu entente pour une somme globale de 8 500 \$ afin de régler le litige ;

Considérant qu'il y a une proposition de quittance ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le directeur général à signer la transaction et quittance proposée par le Cabinet d'avocat Tremblay Bois Mignault Lemay.

11.2 INSTALLATION VALVE DE L'USINE DE CHLORATION

2017-04-133 **Considérant** qu'une nouvelle valve doit être installée à l'entrée du CT à l'usine de chloration ;

Considérant que la firme Les pompes MC a offert ses services pour la vente et l'installation de la valve pour un montant de 2 585 \$ plus taxes ;

Considérant que cette installation de valve fait partie du projet de remise à niveau des installations de traitement d'eau potable,

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'achat et l'installation de la nouvelle valve à l'usine de chloration, et ce, pour un montant de 2 585 \$.

Que la municipalité utilise la TECQ pour financer l'achat et les travaux d'installation.

11.3 ACHAT ET INSTALLATION D'UN ANALYSEUR/ENREGISTREUR EN CONTINU POUR LES AUTOMATES DES USINES D'EAU POTABLE

2017-04-134 **Considérant** que des nouveaux automates ont été installés dans les usines de pompage et traitement de l'eau potable ;

Considérant que des nouveaux systèmes d'analyse et d'enregistrement en continu doivent être installés afin de faire fonctionner les nouveaux automates ;

Considérant que la firme CHEM-ACTION propose leur service pour l'installation du système et au coût de 5 432,50 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la proposition de CHEM-ACTION et autorise les travaux pour un montant de 5 432,50 \$ plus taxes.

11.4 INSTALLATION DES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES AUX USINES D'EAU POTABLE

2017-04-135 **Considérant** que tout le système électrique est à refaire dans les deux usines de pompage et traitement de l'eau potable ;

Considérant que la firme DANPLEX propose leur service pour effectuer les travaux pour un coût de 19 900 \$ plus taxes ;

Considérant que les travaux sont faits dans le cadre de remise à niveau des installations d'eau potable ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise les travaux d'électricité qui seront exécutés par la firme DANPLEX, et ce, au montant de 19 900 \$ plus taxes.

11.5 MANDAT À MADAME SONIA ROBICHAUD POUR LES TERRAINS À VENDRE DE LA MUNICIPALITÉ

2017-04-136 **Considérant** que la Municipalité a des terrains à vendre

Considérant que madame Sonia Robichaud, courtière, propose ses services pour vendre les terrains pour une commission de 2 000 \$ par terrain.

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate madame Sonia Robichaud pour effectuer la vente des terrains disponibles de la Municipalité, et ce, pour une commission de 2 000 \$ par terrain.

12-PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

13-AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2017-04-137 Il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 18 avril 2017.

Il est 21h00

Dany Quirion, MAIRE

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.